



## Politique Santé et Sécurité au Travail

Avril 2024

SIPH est leader dans la production et l'usinage du caoutchouc naturel en Afrique de l'Ouest. Le Groupe SIPH couvre la holding SIPH en France, assurant les activités commerciales, et ses filiales : SAPH en Côte d'Ivoire, GREL au Ghana, RENL au Nigeria, et CRC au Liberia.

Le Groupe SIPH met en œuvre les conditions de maintenir une réelle culture de la santé et sécurité au travail permettant à chaque employé d'être sensibilisé, formé de sorte que chacun travaille de façon sécuritaire, en étant persuadé que chaque incident peut être évité.

Pour ce faire, le Groupe SIPH, qui appartient au Groupe SIFCA, leader dans l'agro-industrie en Afrique de l'Ouest, met en place un système de management de la santé et sécurité au travail conformément aux exigences de la norme ISO 45001 v2018 pour l'ensemble de ses activités y compris :

- Plantation
- Production,
- Achats et assistance technique au planteur,
- Transformation, et
- Commercialisation du caoutchouc naturel.

Pour atteindre cet objectif, le Groupe SIPH s'engage à :

- ❖ Fournir les ressources nécessaires et le personnel qualifié pour assurer l'application et le maintien de cette politique ;
- ❖ Fournir et maintenir un environnement de travail sain, propre et ordonné qui préserve la santé et la sécurité de ses employés, clients, sous-traitants et visiteurs ;
- ❖ Maintenir un système de management de la santé et sécurité au travail (SST) approprié à la nature et à l'étendue des risques ;
- ❖ Identifier les dangers et évaluer le niveau de risque en matière de SST, ainsi qu'à appliquer les mesures nécessaires afin de les éliminer ou les contrôler à un niveau aussi bas que possible ;
- ❖ Maintenir des programmes de prévention en matière de SST adaptés à chacun de ses établissements et usines, en conformité avec la législation applicable dans les pays où SIPH opère ;
- ❖ Mettre en place les dispositions nécessaires dans la gestion des projets (création ou extension de plantation, construction ou extension d'usines) afin de respecter ses responsabilités contractuelles ainsi que les exigences légales en matière de SST ;
- ❖ Améliorer de façon continue son système de management ainsi que ses performances relatives à la SST ;
- ❖ Déterminer et revoir ses objectifs en SST sur une base annuelle afin d'atteindre sa cible de zéro blessure et maladie professionnelle ;



- ❖ Informer, éduquer et motiver toute personne travaillant pour le Groupe SIPH au sujet de la présente politique et de leurs obligations en matière de SST ;
- ❖ Revoir la présente politique de façon régulière afin de garantir sa pertinence et son caractère approprié.

SIPH suivra ses progrès vers la réalisation des objectifs suivants d'ici à 2030 :

- ❖ Zéro accident sur le lieu de travail ;
- ❖ Maintenir le taux de fréquence en dessous de 2 points par rapport à l'année de référence 2021 ;
- ❖ Augmenter de 10 % du nombre total de remontées des incidents et presque accidents par rapport à l'année de référence 2021.

Le comité santé et sécurité (CST) et la direction générale sont chargés d'élaborer la politique santé sécurité et de proposer des objectifs annuels. Ils doivent également déterminer les meilleures pratiques et les outils que l'entreprise peut utiliser pour tenir ses engagements et atteindre ses objectifs.

La politique doit être régulièrement mise à jour par l'équipe de direction, et tous les changements seront communiqués aux parties concernées. Il est important que vous preniez le temps de comprendre la version la plus récente de cette politique et que vous contactiez le comité santé sécurité et la si vous avez des questions ou des commentaires.



**SIPH**

**Marc Genot**  
Directeur Général

SA. au Capital de 11 568 965 94 €  
53 rue du Capitaine Guynemer  
92400 COURBEVOIE - FRANCE  
RCS NANTERRE B 312 387 730